

MADAGASCAR :

Comme tant d'autres parties Madagascar remercie le Secrétariat de la Convention pour l'organisation de cette 17^{ème} réunion de l'Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques.

Nous approuvons particulièrement la volonté d'amélioration de l'organe subsidiaire comme annoncée précédemment par COP VIII, COP X et COP XI, notamment en ce qui concerne l'accent sur les échanges et les discussions scientifiques et technologiques. Bref nous apprécions le nouveau modèle d'organisation présentement proposé.

CONTEXTE A MADAGASCAR :

En voulant tripler la superficie de ses aires protégées, Madagascar a toujours été convaincu que pour pouvoir conserver le plus rapidement et le plus grand nombre possibles de sa diversité biologique, il s'agit d'augmenter la superficie de ses aires protégées qui doivent couvrir le plus de représentativité possible de sa biodiversité. Et qu'en protégeant les écosystèmes les populations de ces derniers seront automatiquement protégés.

De par sa situation économique et surtout socio-politique depuis 2009, malgré la bonne volonté de certains acteurs dans le cadre de la Conservation de sa Diversité Biologique, Madagascar connaît des perturbations assez importantes quant à la mise en œuvre de sa Stratégie et Plan d'Action Nationaux qui d'ailleurs comme pour d'autres pays, sont en cours de remises à jour.

Plusieurs programmes et projets prévues sont en veilleuses mais peuvent encore reprendre et pourront être dans les temps si la situation se redresse espérons le d'ici peu. A l'exemple des Nouvelles Aires Protégées catégories V et VI de l'UICN au nombre de 95 et qui sont pour la plupart en cours de finalisation de leur création. Les principales contraintes sont le coût élevé des Etudes d'Impacts Environnementales et celui de la délimitation topographique de ces sites.

Il va donc sans dire que même temporairement, les arrêts des activités peuvent conduire à des conséquences néfastes et irréversibles, surtout vis-à-vis de la population aux alentours de ces sites qui elle-même est aussi confrontée à une pauvreté sans égal. En effet, les valeurs de la biodiversité sont reléguées au deuxième plan face aux besoins de survie de la population locale vivant autour de ces nouvelles aires protégées. Notons que cette population, de par les activités de sensibilisation établies antérieurement est consciente des valeurs de la biodiversité mais est confrontée à d'autres problèmes qu'ils jugent primordiales.

Mme La Présidente, Honorables assemblée je vous remercie

BUT STRATEGIQUE A :

« Gérer les causes sous jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du Gouvernement et de la société. »

« Objectif1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable »

Plus que jamais, Madagascar a besoin d'allier Conservation et Développement. La réduction de la pauvreté aurait sûrement des conséquences positives sur la conservation de la pauvreté.

Objectifs :

- Conscientiser et de sensibiliser les grands décideurs, les hautes fonctions de l'Etat et les dirigeants des communautés locales sur la valeur de la Biodiversité ;
- Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté ;
- Etablir une coordination accrue entre les ministères et les différents niveaux de pouvoir public ;
- Promouvoir la protection de l'Environnement et des aires protégées

Expériences :

COMMISSION SAPM : une commission sur les aires protégées de Madagascar composée du Ministère chargé de l'Environnement et des partenaires techniques et financiers fut créée. Puis elle fût renforcée par les autres secteurs ministériels concernés comme ceux chargés des Mines, du Transport, de l'Elevage, de l'Agriculture, des Fonciers et des Topo, de l'Aménagement du Territoire , du Tourisme et de la Pêche et des Ressources Halieutiques.

Et SOUS COMMISSIONS DIVERSES : Pour des questions particulières surtout au niveau de la coordination des textes du fait de la superposition des activités dans un site donné. Il fut créé :

- Sous commission Interministérielle Mines Forêts ;
- Sous commission Interministérielle Environnement Pêche;
- Sous commission Interministérielle Environnement Hydrocarbure ;
- Sous commissions Interministérielle Foncier/Forêts.

Perspectives :

- Création du COMITE NATIONAL DE LA BIODIVERSITE unique qui va traiter en décision finale toutes les questions et décisions environnementales d'envergure. En effet, on a noté l'existence d'un trop grand nombre de comité du genre.

Questions Emergentes :

Face aussi bien à la pauvreté de la population que de la faiblesse de l'Economie nationale, la volonté politique est de mise pour le choix des activités dans un site donné. Il s'agit de coordonner ces décisions . Ceci concerne :

- l'Exploitation Minière ;
- la Prospection et l'Exploitation pétrolière ;

- la délivrance des certificats fonciers, notamment pour les Zones Humides favorables pour les rizicultures irriguées, cas d'un Site RAMSAR et d'une Aire protégées en cours de création gravement menacés actuellement.

BUT STRATEGIQUE B :